



Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 15/05/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Nombre de suffrages :
18

Date de la convocation
09/05/2025

Délibération 31-2025

Objet Modification du
règlement des affaires
scolaires – ouverture d'une
semaine supplémentaire et
modification des tarifs

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

Etaient présents :

M. BELLEGARDE Daniel, Mme ANCEY Dominique, M. CAIRON Yves, Mme Pascale VERHNES, M. LECUYER Daniel, M. Marc MUSCAT, M. Jean-Marie POUWELS, Mme Sandrine GAS, Mme Lydie AMEVET, Mme VITALI Marie, M. Gilbert CHAZAL, Mme Natacha BENALI, M. Dominique MAIRE

Procuration(s) :

Patrick POUDEVIGNE donne pouvoir à Jean-Marie POUWELS, Patrice RUBEUX donne pouvoir à Daniel BELLEGARDE, Annick GAT donne pouvoir à Dominique ANCEY, Lydia ZIADE donne pouvoir à Sandrine GAS, Valérie RUBEUX donne pouvoir à Marc MUSCAT

Etai(ent) absent(s) :

NEF Brigitte

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Pascale VERHNES

Ouverture du périscolaire et extrascolaire : suite au questionnaire distribué aux parents, et après analyse des besoins, Monsieur le Maire propose l'ouverture d'une semaine supplémentaire du centre de loisirs pendant la période estivale à compter de 2026, ce qui permettrait d'avoir une amplitude d'ouverture de 4 semaines juillet/août

Considérant que la Ville dispose de grilles tarifaires qui n'ont pas été réévaluées depuis le 1er septembre 2018,

Considérant qu'il est nécessaire de réviser ces grilles, afin de tenir compte de la hausse des coûts que supportent la collectivité (matières premières, fluides, prestations, masse salariale, prestataire extérieur pour assurer l'encadrement et l'animation des différents temps périscolaire et extrascolaire.

Considérant que l'évolution tarifaire demeure maîtrisée, afin de préserver l'accès des usagers, aux services non obligatoires mais essentiels pour les familles

Monsieur le Maire rappelle qu'une semaine supplémentaire de centre de loisirs a été ouverte en novembre 2021, sans surcoût pour les familles,

Considérant que suite à la demande des familles, une semaine supplémentaire de centre de loisirs va être ouvert en période estivale, ce qui va permettre aux familles d'avoir une proposition de 4 semaines en centre de loisirs en période estivale, mais va entraîner une augmentation du montant des prestations

Il est proposé la modification des tarifs ainsi qui suit

• Accueil périscolaire du matin

<u>Tarif résident</u>	<u>Tarif non résident</u>
0.40€	0.50€

15/05/2025

MAIRIE DE JONQUERETTES
Numéro interne de l'acte : 31-2025

Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025

Publié le

ID : 084-218400554-20250515-DEL312025-DE

S²LO

- Accueil périscolaire du soir

<u>QUOTIENS FAMILIAUX</u>	<u>Taris résidents</u>	<u>Tarifs hors résidents</u>
QF1 < ou = à 600 €	0.40€	1€
QF 2 de 601 € à 800 €	0,50€	
QF de 801 € à 900 €	0.60€	
QF>900 €	0.70 €	

- Mercredi et vacances scolaires

	Tarifs pour les familles concernées par l'ordre de priorité 1, 2 ,3		Tarifs « extérieurs » pour les familles concernées par l'ordre de priorité 4
Quotients Familiaux	Prix journée (hors repas)	Prix demi-journée (hors repas)	Prix journée (Hors repas)
QF 1 : de 1€ à 400€	3€	1,80€	14€
QF 2 : de 401€ à 600€	4 €	2,50€	
QF 3 : de 601 € à 800 €	7.50€	5.20€	
QF 4 : de 801 à 900 €	8.20€	5.90€	
QF 5 : ≥ 901€	9.50€	7.20€	
REPAS	4,20€		

Monsieur le Maire rappelle que le prix du repas est constant depuis 2020, malgré les augmentations des denrées alimentaires et qu'il Ne sera pas augmenté.

Le Conseil municipal, après oui la présentation, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'augmenter les tarifs périscolaires et extrascolaires ainsi que présenté à compter du 1^{er} septembre 2025
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de réaliser tous les actes nécessaires à sa mise en application

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Mme Pascale VERHNES



Le Maire

Certifie exécutoire la présenté délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Daniel BELLEGARDE



Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025

Publié le

ID : 084-218400554-20250515-DEL312025-DE

S2LOW

15/05/2025

MAIRIE DE JONQUERETTES
Numéro interne de l'acte : 31-2025